



Ville de LORRAINE

COMMUNIQUÉ  
Pour diffusion immédiate

---

**72 % disent « oui » à la question du référendum consultatif**  
**LE MAIRE RAMEZ AYOUB SE DIT TRÈS SATISFAIT DE LA DÉCISION DES LORRAINS DE PRÉSERVER**  
**LA PARTIE ZONÉE RÉSIDENIELLE NON PROTÉGÉE DE LA FORÊT DU GRAND COTEAU**

---

LORRAINE, le 4 décembre 2011 – Le maire de Lorraine, M. Ramez Ayoub, a exprimé sa satisfaction à la suite de la décision des Lorrains et des Lorraines de préserver la partie résidentielle non protégée de la Forêt du Grand Coteau, lors du référendum consultatif tenu en ce 4 décembre. Le résultat du scrutin référendaire est le suivant: 1910 réponses en faveur du oui et 754 réponses en faveur du non. Le taux de participation est de 38 %.

Globalement, 72 % du nombre de personnes habiles à voter qui se sont déplacés ont accepté que la Ville de Lorraine préserve les 40 099 mètres carrés non protégés du Boisé de la Forêt du Grand Coteau en les acquérant à l'aide d'une taxe spéciale annuelle de 68 \$ ou moins par propriété répartie sur une période de 25 ans.

« Je tiens d'abord à remercier les concitoyens d'avoir fait de cet exercice démocratique un succès en se déplaçant pour exercer leur droit de vote. Ils nous ont clairement démontré leur intention de nous appuyer dans nos démarches pour protéger cette zone de la forêt de tout développement résidentiel », a déclaré M. Ayoub.

Au cours des semaines suivantes, l'administration lorraine entamera des négociations avec les trois propriétaires des terrains de la partie zonée résidentielle non protégée de la Forêt du Grand Coteau en vue de les acquérir.

Parallèlement, l'administration lorraine poursuivra la recherche de subventions et de partenaires pour le financement, afin de réduire le montant de la taxe spéciale. Parmi les partenaires potentiels, mentionnons Éco-Nature, Nature-Action Québec, la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement et la Communauté métropolitaine de Montréal.

Les informations relatives au dossier de la préservation de la partie zonée résidentielle et non protégée de la Forêt du Grand Coteau sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Lorraine ([www.ville.lorraine.qc.ca](http://www.ville.lorraine.qc.ca)).

-30-

Source :  
Stéphanie Bélisle  
Directrice des communications  
Ville de Lorraine - 450 621-8550, poste 265